

Principium

Mensuel de Feprabel

Les paiements électroniques - P.8



La sécurité de l'information, une nécessité devenue une obligation légale ! - P.11



CYBERSECURITE



Principium N°8
Septembre 2016

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



« DIGITAL BELGIUM - ACTE 1 » - P.5



Certains métiers donnent le vertige

**Chez Allianz, l'assurance
Accidents du Travail a les
pieds sur terre.**

- Allianz WorkSafe, un outil exclusif de prévention
- Une offre PME en temps réel
- Une gestion digitalisée des contrats et sinistres

Assurances

Allianz 



Sommaire - Septembre 2016

RÉDACTION :

- Rédacteur en chef :
Patrick CAUWERT
- Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be

- Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSSSEN
Paul VERDBOIS
Jean-Luc SCHVARTZ
Dimitri PSALLIDAS
Alain WINAND

- Annonceurs :
Allianz, Anthemis, AXA, Kluwer,
Vander Haeghen & C^o,

- Couverture :
Sabine GANTOIS

- Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUWERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.5 Éditorial : Le digital avance mais un belge sur cinq est incapable d'envoyer des courriels
- P.6 En Bref

Informations

- P.4 Coin lecture
- P.8 Législation : Les paiements électroniques
- P.10 Questions de Principium : Claude De Huyvetter, Directeur commercial Bruxelles-Wallonie chez VIVIUM
- P.11 Cybersécurité : La sécurité de l'information, une nécessité devenue une obligation légale !
- P.16 Cyberrisque et assurance
- P.18 Les drones : Un nouvel Arrêté Royal... et maintenant ?
- P.20 Droit social : Les indépendants et leur protection sociale : une enquête UCM révèle leurs attentes
- P.24 Assurance pension : Réforme de la loi sur les pensions complémentaires du 2^e pilier
- P.28 Taxe sur les plus-values spéculatives : les autorités perdent 12 millions d'€ de recettes alors que l'on comptait sur 34 millions d'euros de revenus supplémentaires
- P.30 Webzone : Facebook pas à pas - Leçon n°6 : Les paramètres de confidentialité
- P.32 Brocom : Posséder votre propre site web - Complicé et hors de portée ? Certainement pas !
- P.34 Risk management : Le bien-être au travail : un Risk Management obligatoire
- P.36 Site du mois : Un nouveau site internet pour le BIPAR
- P.37 Sécurité routière : 50 % d'accidents en plus à la sortie des classes qu'au début des cours
- P.38 Cybercriminalité : Comment bien protéger ses appareils connectés ?
- P.39 Photo numérique : Priorité à la vitesse : objectif sur l'infini !
- P.41 Focus à l'international : Assurance internationale

Divers

- P.42 L'assurance dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.46 Auto : La guerre aux vieilles pollueuses est ouverte
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium



Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? www.wolterskluwer.be

101 questions en Assurance Auto

André VERBEEK parcourt la matière relative à l'assurance Auto sur base de 101 questions. Il offre, pour chaque cas soulevé, la réponse à fournir à votre assuré ou les éléments utiles à la gestion de votre dossier. Chaque réponse est adaptée à la situation décrite, tout en abordant des hypothèses connexes permettant d'offrir une vision complète de la problématique.

ISBN : 978-9-04658-605-1

Nombre de pages : 269

Année édition : 2016

Prix : 84,50 €

Auteur : André Verbeek



Plus d'info ? www.anthemis.be

Trois conditions pour une responsabilité civile

Véritable ritournelle pour les juristes, l'article 1382 du Code civil suscitera toujours de nombreuses questions. Au-delà des trois conditions que pose son texte, cette disposition, d'une apparente simplicité, est devenue au fil du temps la source d'autres notions complexes mais néanmoins incontournables, dont l'application traverse les domaines du droit de la

responsabilité. Cet ouvrage a pour objectif d'approfondir certaines de ces notions, en leur apportant un regard critique, résolument tourné vers la pratique.

ISBN : 978-2-8072-0063-0

Nombre de pages : 286

Année édition : 2016

Prix : 89 €

Auteurs : Andrea Cataldo, Nathalie Colette-Basecqz, Nicolas Estienne, Bérénice Fosséprez, Boris Goffaux, Romain Marchetti, Audrey Pütz



Plus d'info ? www.wolterskluwer.be

La procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme et le Comité des Ministres

L'ouvrage a pour but de rendre accessible aux praticiens francophones du droit la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Il s'agira, d'une part, de synthétiser en un seul document, simple

d'utilisation, l'ensemble des sources publiques disponibles afin qu'ils disposent des outils nécessaires pour introduire une requête valable devant la Cour, notamment au regard de l'article 47 modifié du règlement de la Cour.

ISBN : 978-9-04658-645-7

Nombre de pages : 629

Année édition : 2016

Prix : 175,01 €

Auteurs : Claire Dubois et Ellen Penninckx



Le digital avance mais un belge sur cinq est incapable d'envoyer des courriels

Le parlement a voté la Loi « digital » le 7 juillet 2016. Heureux hasard, la Ligue des Familles () a rendu publique une enquête sur l'utilisation d'internet par les Belges. Que peut-on y lire ?*

- 86 % des Belges disposent d'un accès internet.
- Un tiers est incapable d'utiliser le traitement de texte.
- Un tiers ignore comment consulter les horaires des transports publics.
- Un cinquième est incapable d'envoyer des courriels.
- 40 % de la population ignorent le fonctionnement de Tax-on-Web, etc.

« La fracture numérique sépare moins qu'autrefois les gens qui possèdent ou ne possèdent pas d'ordinateur ni d'accès à internet, mais bien ceux qui maîtrisent ou non ces ressources », souligne l'association.

Équivalence entre signature électronique et sur papier

Les documents électroniques auront bientôt la même valeur juridique que leur équivalent papier. La Chambre a adopté, le 7 juillet dernier, un projet de loi du Vice-Premier ministre et ministre de l'Agenda numérique, Alexander DE CROO. Il s'agit de la première partie du « Digital Act », une série de projets de loi qui adaptent une législation

devenue obsolète, afin de booster la transformation numérique des pouvoirs publics et de l'économie. (**)

« L'équivalence entre le format papier et le format numérique va représenter une révolution dans le développement de l'économie numérique de notre pays. Pensons aux 33 millions d'envois recommandés qui pourront bientôt se faire de manière électronique ou aux kilomètres d'archives papier qui pourront être numérisées. La numérisation de tous ces documents augmente la convivialité. Finies, par exemple, les lourdeurs administratives qui accompagnent aujourd'hui les envois recommandés. L'équivalence entre le papier et le numérique va gagner en efficacité. Pour les entreprises et les pouvoirs publics, cela représente une sérieuse économie », a déclaré Alexander DE CROO.

Aujourd'hui, en effet, trop d'incertitudes entourent la sécurité et la reconnaissance juridique des services et de documents électroniques. Cela fait obstacle à leur utilisation dans la pratique.

Le projet met aussi en œuvre le règlement européen 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance. La Belgique est le premier pays de l'UE à mettre en œuvre le règlement européen.

L'archivage numérique diminue considérablement le volume des documents à imprimer. Pour une grande institution qui imprime 2,5 millions de pages par an, l'économie

sur les coûts annuels d'impression est d'environ 150.000 euros.

Authentification de sites internet

Actuellement, les utilisateurs n'ont pas la possibilité d'établir de manière simple l'authenticité du lien entre un site internet et le responsable de celui-ci. De ce fait, bon nombre de dénominations commerciales sont victimes de phishing : des personnes peu scrupuleuses créent de faux sites internet, pour se faire passer pour une firme ou une personne morale, et tentent de soutirer aux internautes des données sensibles ou des sommes d'argent, par exemple, dans le secteur bancaire ou dans le secteur de la location de maisons de vacances. Le service d'authentification prévu permet aux personnes qui consultent un site internet de vérifier, via un certificat, à qui appartient ce site.

Celui qui opte pour un service qualifié, dans la conservation d'un document ou l'envoi d'un courrier recommandé, ne devra jamais prouver qu'il s'agit bien du document original ou que le courrier a bel et bien été envoyé à la personne qui devait le recevoir.

Que retenir de tout cela ? Il y a encore un long chemin à parcourir pour entrer dans le monde « digital » !

Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

(*) Source: Belga. L'enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1.015 personnes, interrogées fin 2015 et début 2016.

(**) Source : Communiqué de presse du gouvernement du 7 Juillet 2016.